REGLEMENT PARTICULIER

14ème RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
10/11 Septembre 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.v8

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 11 juillet 2016 www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Ouverture des engagements : Lundi 11 juillet 2016

Clôture des engagements : Lundi 29 août 2016

Parution du road-book : Samedi 3 septembre 2016

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 3 septembre et dimanche 4 septembre 2016 :
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 1-2)

Jeudi 8 septembre et vendredi 9 septembre 2016 :
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 et de 17h30 à 19H00 (21h15 ES 1-2)

Vérifications administratives : le samedi 10 septembre 2016 de 8h00 à 11h15.
Lieu : Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue – Avenue de Lattre de Tassigny – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Vérifications techniques : le samedi 10 septembre 2016 de 8h30 à 11h30
Garage Renault - Rue Jules-Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 10 septembre 8h30
Place de la Nation – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Réunion du Directeur de Course aux officiels : à 10h00
PC Course : Locaux Fabrègue Duo – Bd Marcel-Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

1ère réunion des Commissaires Sportifs : à 10h30
Locaux Fabrègue Duo – Bd Marcel-Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ :
Le samedi 10 septembre 2016 à 12h45
Départ de la 1ère étape 1 VHC : 14h00
Arrivée de la 1ère étape 1 VHC : 22h09 Place de la Nation
Départ de la 2ème étape 1 VHC : 8h00
Arrivée de la 2ème étape 1 VHC : 15h36 Place de la Nation

Vérifications finales (après l'arrivée) :
Lieu : Garage Dubois - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Publication des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape : Samedi 10 septembre 2016 à 24h00
Publication des résultats du rallye : Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : Dimanche 11 septembre 2016 sur le podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise le 14ème Rallye du Pays de Saint-Yrieix en qualité d'organisateur administratif et technique.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Limousin le 17 juin 2016 sous le numéro 1612 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 673 en date du 5 juillet 2016.

Comité d'Organisation :
Président : Denis FABREGUE - **Vice-Président** : Laurent MAZAUD
Membres : Cyril BAPPEL, Cyrille BÉNEZET, François-Xavier BOISSOU, Alain BONNAUD, Julien BONNETAUD, Gérard COEFFE, André CUBEAU, Vincent DARLAVOIX, Florence DELBURG, Jean-Bernard GUYOT, Chantal LAMARGUE, Yves L'OFFICIAL, Daniel MARSALAUD, Hubert MILLET-LAGE, Charles TERREFOND.

Commission partenariat :
Jacques DUBOIS, Franck IZIDI, Jean-François PASCAL, Damien PIJASSOU, Jean VIGNAUD.

Secrétariat du Rallye :
De la date d'ouverture des engagements au vendredi 9 septembre 2016 à 12h
Adresse : ASA SAINT-MARTIAL - 27 Rue de Saint-Paul - 87110 Bosmie-L'aiguille.

Permanence du Rallye :
Du vendredi 9 septembre 2016 à 14h30 au dimanche 11 septembre 2016 à 17h
Locaux Fabrègue Duo – Bd Marcel-Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.	Jannick DAUBIGNE
Collège des commissaires sportifs	
Président	Jean RASORI
Membres	Gilles GUILLIER
	Michel BOUIN
Secrétaire	Denise GHIGO
Chargés des relations concurrents	Catherine CONDEMINE
	Jean-Marc SEGOUIN
	Rémi DUMONT
Direction de Course	
Directeur de Course	Joseph LORRE
Directeur de Course Adjoint	Jean-Luc ROGER
Adjoints DC au PC	Serge FAUVEL
	Gérard GHIGO
Médecin Chef	Jean-François CUEILLE
Commissaire Technique responsable	Jean-Luc PHELIPEAU
Commissaires Techniques	Vincent DARLAVOIX
	Cédric DAURAT
	Sébastien BLANCHARD
	Jean-Louis BOSC
	Didier GENRIES stag.
Chargé des relations avec la presse	Patrick GERGOUIL
Classements informatiques	Jean-Luc COUSSEAU
Directeur de Course tricolore	Bernard CONDEMINE
Directeur de Course délégué Parc Assistance	Pierre MASDIEU
Directeurs de Course délégués ES	Michel VAURIE
	José PERROT
	Roger DEMOULIN

Directeurs de Course ADJ	Elisabeth PERROT Jean-François CHAZOT
Commissaire Sportif pub	Hubert MILLET LAGE
Commissaire Sportif Parc Saint-Yrieix	Roland LAVERGNE
Commissaire Sportif Resp Entrée PA	Monique NOBLE
Commissaire Entrée PA	Jean-Pierre NOBLE
Commissaire Sportif Resp Sortie PA	Bernard LORIOU
Responsable des commissaires	Cyril BAPPEL
Responsables des ES	Julien BONNETAUD Cyril BENEZET
Radio	L.V.M.C.

1.2P. ELIGIBILITE

Le ***14ème RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX*** compte pour :
- Le Championnat de France 2éme Division 2016
- La Coupe de France des Rallyes 2016 – Coef. 4
- Le Championnat Ligue du Sport Automobile LIMOUSIN

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu samedi 10 septembre 2016, de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre-de-Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu samedi 10 septembre 2016, de 8h30 à 11h30, Garage Renault - Rue Jules-Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées :
Garage DUBOIS - Avenue de Coussac 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14ème Rallye du Pays de Saint-Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 29 août 2016** (cachet de la poste faisant foi) à :

François-Xavier BOISSOU
18 Rue de Joinville - 87100 LIMOGES
TEL : 06 63 70 14 46
fx.negoces@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum pour les 2 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1.180 €
- Les équipages participant à l'Opération Point Stop 2016 devront payer l'engagement 650 € (renseignements sur demande).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC sur les 2 étapes du rallye.

3.3P Ordre des Départs

Le Rallye VHC partira avant le Rallye Moderne.

L'heure de départ de la 1ère voiture sur le timing est donc celui de la 1ère VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées F.I.A./F.F.S.A., pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

4.3P. ASSISTANCE.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. (Article 4.3.2.3, page 12).
L'assistance sera uniquement autorisée sur le parking du stade Marcel de Laborderie à Saint-Yrieix. Des emplacements numérotés (un par équipage) et de dimensions égales seront tracés au sol. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur.
La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.
L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification ; **ASSISTANCE RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 2016**, qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans les parcs d'assistance.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents une bâche de protection étanche sous les voitures de course et les véhicules d'assistance et un extincteur.

La vitesse des voitures, dans le parc d'assistance, ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 14ème Rallye du Pays de Saint-Yrieix représente un parcours de 301,46 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 144,10 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère Etape :

- ES 1-3-5 SAINT-YRIEIX : 11,50 km
- ES 2-4-6 LE CHALARD : 12,00 km

2ème Etape :

- ES 7-9-11 COUSSAC-BONNEVAL : 18,80 km
- ES 8-10 JUMILHAC : 8,60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- **Samedi 3 et dimanche 4 septembre 2016**
  de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 1-2)
- **Jeudi 8 septembre et vendredi 9 septembre 2016**
  de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
  et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 1-2)

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par ES.
Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road-book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.
En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Les road-book seront à retirer au bar :

« Le Maryland » Place de la Nation à Saint-Yrieix-la-Perche

- Le samedi 3 septembre : de 8h00 à 19h00
- Le dimanche 4 septembre : de 9h00 à 11h00
- Le jeudi 8 septembre : de 8h00 à 19h00
- Le vendredi 9 septembre : de 8h00 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée
- Directeur de Course : Chasuble rouge
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrents : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France des Rallyes 2ème Division ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante,
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points sauf les points de bonus.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye ; cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

- 1er : 900 €
- 2ème : 600 €
- 3ème : 450 €

Classement Groupe

- 1er : 400 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
- 2ème : 250 € (de 5 à 10 partants)
- 3ème : 150 € (plus de 10 partants)

Classement Classe

- 1er : 550 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
- 2ème : 300 € (de 5 à 10 partants)
- 3ème : 150 € (plus de 10 partants)

Classement Equipage Féminin

- 1er : 300 € (si 2 partantes et plus)

Coupes : Des coupes récompenseront :

- les trois premiers scratch
- les vainqueurs de groupe
- les vainqueurs de classe
- le 1er équipage féminin
- 5 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T seront respectivement regroupées avec les classes R1, R2 et R3.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 11 septembre sur le podium d'arrivée.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement le mardi 13 septembre.